



**JOURNANS**

MAIRIE

01250 JOURNANS

Journans, le 08 février 2020

## **COMPTE-RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 06 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le six du mois de février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

**Etaient présents :**

Mesdames Sylvie CHARVENET, Judicaëlle CEVASCO, Farida BALLEET et Marie-Pierre CORDENOZ  
Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Georges PUVILLAN, Jean-Claude BALLEET et Jacques VERMEULIN

**Secrétaire de séance :** Madame Farida BALLEET

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :** adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

**Adhésion au service de « Conseil en énergie partagé » (CEP) proposé par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse**

Dans le cadre des démarches Plan climat et « Territoire à énergie positive » de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, le conseil communautaire a validé le 11 décembre 2017 (délibération N°.2017.169), l'accompagnement des communes volontaires sur 3 ans pour le service initié par l'Ademe, le « Conseil en énergie partagé » (CEP). Le maire présente le dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à ce service de Conseil en énergie partagé pour une période de 3 ans ;
- de participer à hauteur de 0,20 € par habitant et par an, soit pour 2020 369 habitants x 0,20 € = 73,80 €
- de désigner Monsieur Denis Darmedru « élu référent »
- de désigner Monsieur Christophe Chrestin « agent référent »
- de suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte CEP
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN :**

La commune a reçu l'appel à cotisation 2020 à l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain.

Le coût de cette adhésion serait de 0,10 € par habitant soit 36,90 € pour Journans.

Le conseil valide cette adhésion.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Le maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes :

- Parcelles B 994 et 998 d'une contenance totale de 440 m<sup>2</sup> situées rue Neuve

Le conseil municipal décide de ne pas préempter dans le cadre de cette vente

## **DROIT DE PRÉEMPTION**

Le maire présente une déclaration de cession d'un fonds de commerce SARL Brumax Le Petit Campagnard. Le conseil municipal décide de ne pas préempter dans le cadre de cette cession.

## **PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % du budget 2019 avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Achat d'une machine à laver pour le camping : compte 2188 – MDA : 299,99 € TTC

Achat d'un tableau blanc pour l'école : compte 2184 – SEMIO : 180,94 € TTC

Panneau voirie : compte 2151 – SEMIO : 109,01 € TTC

## **ROUTE FORESTIÈRE DE SAINT VALÉRIEN**

Lors de la précédente séance, le conseil avait validé le dossier de la route forestière de Saint-Valérien et autorisé le maire à faire les demandes de subvention. L'ONF nous a adressé un rectificatif du financement de ce projet à savoir :

Montant estimatif du projet de desserte : 11 280,00 € H.T.

Montant estimatif de la maîtrise d'œuvre : 1 917,00 € H.T.

Montant de subvention Feader 60 % : 7 918,20 €

Le reste à charge pour la commune serait de 5 278,80 € H.T.

Une subvention sera également demandée au titre de la DETR.

Le conseil municipal prend acte de cette modification.

## **URBANISME**

DP 001 197 19 D 0017 – ISOWATT pour le compte de M. JANODY Philippe – 86, chemin des Grandes-Vignes – installation photovoltaïque sur toiture – dossier déposé le 17 décembre 2019 – autorisation le 22 janvier 2020

CU 001 197 19 D 0012 – Me Sarah LAFOREST – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain – parcelles B 994-988, située rue Neuve – dossier déposé le 12 décembre 2019 – réponse le 13/01/2020

CU 001 197 20 D 0001 – URBA RHONE – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain – parcelles B 994-988, située rue Neuve – dossier déposé le 7 janvier 2020

CU 001 197 20 D 0002 – Me Louis-Philippe TANDONNET – connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain – parcelle B 1064 – 11, rue de l'Église – dossier déposé le 10 janvier 2020

Le maire lève la séance à 21 heures

Le maire,

Gérard SEYZERIAT